



Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

A person with long, wavy brown hair, wearing a purple t-shirt, is seen from behind with their arms raised high in the air. They are standing on a hillside with green vegetation, overlooking a panoramic view of a coastal city with red-tiled roofs and a harbor. The sea is a vibrant blue, and the sky is clear and bright. The overall scene conveys a sense of achievement and environmental well-being.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ ET  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2010**

## RAPPORT ANNUEL 2010

Le présent rapport annuel d'activité rend publiques les dispositions prises par le SITTOMAT dans le cadre de ses compétences, conformément aux dispositions réglementaires (décret n° 2000-404 du 11 mai 2000).

Ce document est complété par les rapports annuels portant sur la collecte des déchets ménagers et assimilés, établis sous la responsabilité de chaque maire des communes concernées et des présidents des établissements publics intercommunaux compétents.

## Le partenaire éco-citoyen des administrés de l'aire toulonnaise



Créé en 1979, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal compétent pour le traitement des déchets ménagers au sein de l'aire toulonnaise. Il regroupe deux villes, deux communautés de communes et une communauté d'agglomération : Bandol, Sanary, Vallée du Gapeau, Sud Sainte Baume et Toulon Provence Méditerranée.



## SOMMAIRE

- 4 **Le SITTOMAT en bref**
  - > Territoire & fonctionnement
  - > Système multi-filières et objectif du Grenelle de l'environnement

### RAPPORT TECHNIQUE

- 8 **Chiffres clés**
  - > Que deviennent nos déchets ?
  - > Evolution des tonnages collectés depuis 2003
- 10 **La collecte des résidus**
  - > Les différents modes de collecte
  - > Les différentes zones de collecte sélective
- 12 **Le transport**
  - > Le transport des déchets ménagers et assimilés
  - > Le transport des sous-produits de l'UVE
- 14 **La valorisation énergétique**
  - > L'UVE de l'Escaillon
  - > Surveillance de l'impact de l'UVE sur l'environnement
  - > Mesure de l'impact environnemental
  - > Les sous-produits d'exploitation de l'UVE
- 18 **La valorisation matière**
  - > Les déchèteries
  - > La collecte sélective
- 25 **Le stockage des déchets ultimes**
  - > Les centres de stockage des déchets ultimes
- 26 **La gestion globale des déchets**

### RAPPORT FINANCIER

- 28 **Régime fiscal / Contrats / Dépenses**
  - > Rapport financier de l'exercice 2010
  - > Les dépenses du service
- 30 **Coûts de fonctionnement / Budget**
  - > Les coûts de fonctionnement BP 2010
  - > Budget primitif 2010

## LE MOT DU PRÉSIDENT

### 2010, une année de consolidation

Pour le SITTOMAT, comme pour bien d'autres, l'année 2010 aura été une année durant laquelle il a fallu composer avec les conséquences de la crise financière qui a secoué la planète. En ce qui nous concerne, nous avons assisté à un effondrement du prix des matières premières issues du tri et destinées au recyclage. Les cours mondiaux ont perdu entre 30 et 50 % pour certains matériaux.

Autant de recettes sur lesquelles nous n'avons pu compter. Cet événement imprévisible nous a en tout cas permis de juger de la pertinence des efforts réalisés pour contrôler les coûts et de notre volonté de développer la valorisation matière, afin de diminuer l'impact fiscal du Grenelle de l'Environnement.

Cela se traduit par un bon niveau d'investissement, visant à l'amélioration des dispositifs de collecte sélective et de tri sur différentes communes : passage en porte-à-porte sur Le Revest, installation de containers enterrés et semi-enterrés à La Valette du Var. Le SITTOMAT s'est donné les moyens de mettre en œuvre un plan pluriannuel d'équipement des communes afin de renforcer le maillage du territoire pour la collecte sélective.

Et puis il a fallu poursuivre nos efforts de sensibilisation. Mark Twain disait : « On ne se débarrasse pas d'une habitude en la flanquant par la fenêtre ; il faut lui faire descendre l'escalier marche par marche ». Trier ses emballages ménagers, c'est changer d'habitude, et voilà pourquoi le SITTOMAT a poursuivi de manière très active ses actions de terrain auprès des scolaires, mais aussi de nos doyens. Il faut rappeler régulièrement les bons gestes du tri, et la nécessité de valoriser nos déchets.

Une des préoccupations majeures du SITTOMAT est de proposer des solutions concrètes pour donner une seconde vie à nos déchets, autrement dit les valoriser. C'est une mission dévolue également à l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Escaillon. Avec un suivi constant de son fonctionnement, nous avons en 2010 fortement augmenté la production d'électricité. Valorisation encore, cette fois-ci pour les mâchefers. A la demande du syndicat, ces résidus de la combustion de nos déchets ménagers ont fait l'objet d'un traitement spécifique afin qu'ils puissent être utilisés comme remblai routier, à la place de graviers naturels issus de carrières.

Au travers de toutes les actions que nous présentons dans ce rapport, vous constaterez que nous nous sommes attachés à consolider le dispositif multi-filières mis au service des habitants de la grande aire toulonnaise. Les outils que le SITTOMAT développe sont opérationnels et efficaces, et c'est grâce à la mobilisation de tous que nous réussissons le défi d'un avenir durable.

**Jean-Guy Di GIORGIO**

Président du Sittomat  
Conseiller Communautaire de TPM  
Adjoint au Maire de Toulon  
Vice Président du Conseil Général du Var

**805 KM<sup>2</sup>**  
**26 COMMUNES**  
**+ DE 500 000 HABITANTS**



- Communauté de Communes Sud Sainte Baume
- Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- Sanary et Bandol\*

\* A l'heure où nous éditons ce document, la ville de Bandol est entrée dans la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.

## LE TERRITOIRE DU SITTMAT COMPORTE DES CONTRAINTES BIEN PARTICULIÈRES EN TERMES DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS.



### Une structure hétérogène de l'habitat

Le territoire comporte une proportion équivalente d'habitat individuel, regroupé et vertical.

### Un afflux saisonnier de population

L'afflux touristique équivaut, chaque été, à une production d'ordures ménagères de 100 000 habitants supplémentaires.

Ces facteurs imposent une forte adaptabilité du SITTMAT dans le but d'optimiser les performances liées à la collecte sélective et au traitement des déchets ménagers.

## FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION

### LE COMITÉ SYNDICAL

#### LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

- ♦ **Bandol\***
  - > Délégués titulaires : Marcel BOGI, Henri MACCARIO
  - > Suppléant : Patrick COARASA
- ♦ **Sanary**
  - > Délégués titulaires : Ferdinand BERNHARD, Jean-Luc GRANET
  - > Suppléant : Roger CARPENTIER
- ♦ **Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée**
  - > Délégués titulaires : Jean-Guy Di GIORGIO, Gilles VINCENT, Isabelle MONTFORT, Michel OLLAGNIER, Thierry ALBERTINI, Martial LEROY
  - > Suppléants : Ange MUSSO, Ginette OGNA SOLBES
- ♦ **Communauté de Communes Vallée du Gapeau**
  - > Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Virginie PHELIPPEAU
  - > Suppléant : Jacques ASTIER
- ♦ **Communauté de Communes Sud Sainte Baume**
  - > Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Marcel LEGUAY
  - > Suppléant : Pierre LUCIANO

\* A l'heure où nous éditons ce document, la ville de Bandol est entrée dans la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.

### PRINCIPES DE REPRÉSENTATION

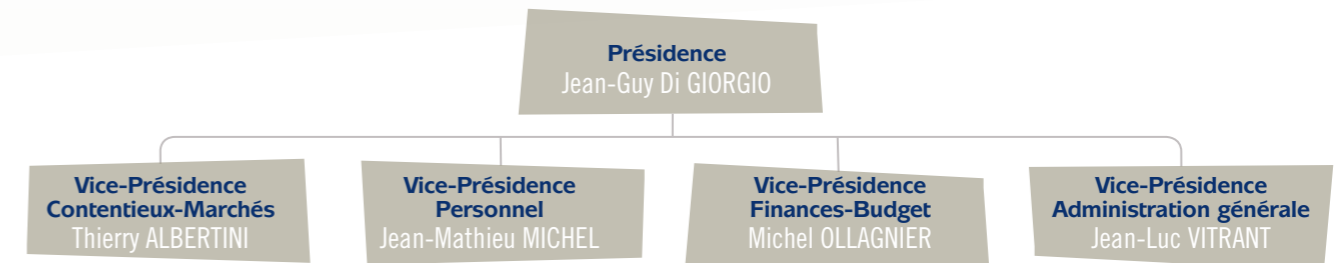
Ce sont les collectivités locales membres qui désignent les délégués du SITTMAT. Leur nombre est fixé en fonction du nombre d'habitants de chaque collectivité. Ce nombre est donc revu à l'occasion de chaque recensement.

- > de 0 à 20 000 habitants : 2 délégués
- > de 20 à 50 000 habitants : 3 délégués
- > de 50 à 100 000 habitants : 4 délégués
- > plus de 100 000 habitants : 6 délégués

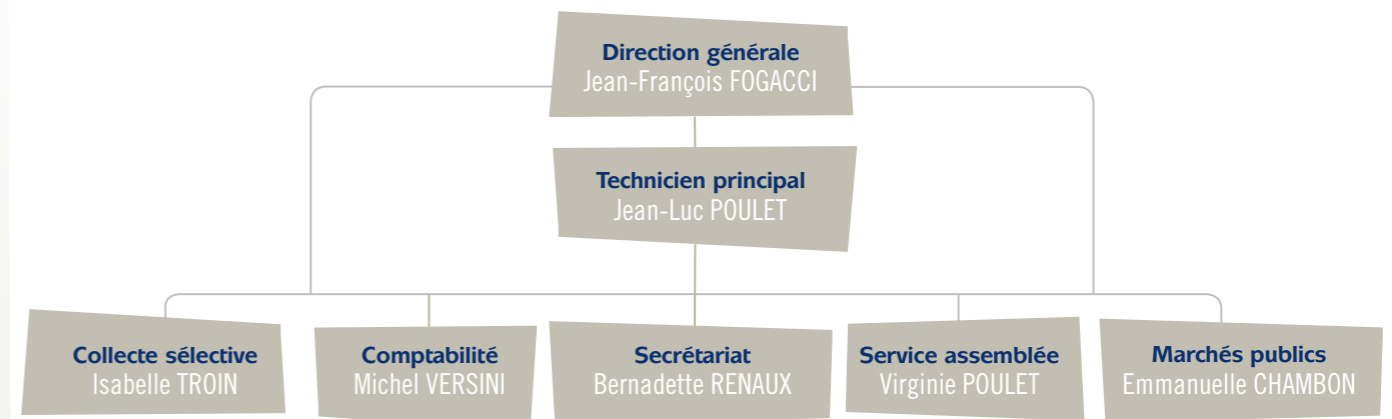
Le nombre de voix d'un délégué dans les délibérations du SITTMAT est proportionnel aux tonnages de déchets générés par la collectivité locale qu'il représente. Ce pourcentage est également réajusté chaque année.

### LE BUREAU

Le comité syndical est composé de 16 délégués titulaires. Les délégués suppléants sont invités à chaque réunion pour qu'ils soient ainsi informés de la vie du SITTMAT mais ils ne prennent part aux votes qu'en cas d'absence de délégués titulaires. Le bureau du SITTMAT, élu par le comité syndical, est composé d'un président et de 4 vice-présidents.



### LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE



# SYSTÈME MULTI-FILIÈRES & OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

## UN SYSTÈME MULTI-FILIÈRES

Depuis la création du syndicat en 1979, le SITTOMAT a adapté régulièrement le traitement des ordures ménagères collectées par les villes membres en fonction des nouvelles possibilités qui s'offraient au syndicat.

### ▶ A L'ORIGINE

Les résidus ménagers étaient mis en décharge sur le site de Pierrefeu. Dès 1985, une Unité de Valorisation des Énergies était mise en service sur le site de L'Escaillon d'une capacité de 180 000 tonnes par an.

### ▶ EN 1993

Elle faisait l'objet d'une augmentation de capacité pour passer à 285 000 tonnes par an.

### ▶ DEPUIS

Elle n'a cessé de voir son fonctionnement être amélioré et sécurisé pour respecter toutes les normes de la réglementation qui ont été votées par le Parlement Français mais également Européen.

### ▶ DÈS 1990

Le syndicat décidait de diversifier son activité en créant avec les villes volontaires un réseau de déchèteries pour récupérer une partie des déchets des administrés. C'était le premier pas d'une longue et vaste évolution, à savoir le début de la valorisation matière : récupération des piles, des annuaires, des boîtes-boissons, des déchets ménagers spéciaux.

### ▶ À PARTIR DE 1996

A commencé la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines ainsi que les corps creux en plastique.

**2 000 colonnes** sont ainsi positionnées sur l'aire toulonnaise.

**16 déchèteries** fonctionnent sur le territoire.

**+ de 30 000 composteurs individuels** ont été distribués gratuitement aux administrés.



▶ En 2002, le compostage était mis en service sur l'aire toulonnaise. Les déchets verts des particuliers reçus sur les déchèteries étaient transformés en compost comme les déchets verts des services communaux.

De plus, des composteurs individuels sont distribués gratuitement aux administrés des villes membres du SITTOMAT afin qu'ils réalisent leur propre compost.

Enfin, des collectes spécifiques de déchets verts sont mises en place sur certaines villes du syndicat.

### ▶ EN CONCLUSION

Précurseur, le SITTOMAT s'est doté d'une installation capable de valoriser sous forme d'énergie les déchets ménagers.

Dès que d'autres solutions techniques pérennes ont vu le jour, le syndicat les a mises en oeuvre afin de privilégier la valorisation matière et réduire la mise en enfouissement.

## La philosophie du syndicat pour le traitement des déchets :

1. Valorisation matière : privilégier le recyclage à la valorisation énergétique.
2. Valorisation énergétique : tout ce qui ne peut être recyclé doit être incinéré.
3. Centre de stockage : orienter vers l'enfouissement que ce qui ne peut être ni recyclé, ni valorisé énergétiquement.
4. Le SITTOMAT ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés.

## LE SYNDICAT INITIE AVEC LES SERVICES MUNICIPAUX DES VILLES MEMBRES OU INTERCOMMUNAUTÉS, DES OPÉRATIONS DE COLLECTE ET DE TRI DE TOUS LES MATÉRIAUX QUI PERMETTENT UNE VALORISATION MATIÈRE SUPPLÉMENTAIRE :

- ▶ Collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
- ▶ Collecte des encombrants (monstres) pour une valorisation particulière : bois, métal, plastique
- ▶ Papiers : avec l'éco-organisme EcoFolio
- ▶ Réseau de déchèteries

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SYSTÈME MULTI-FILIÈRES MIS EN PLACE :

- ▶ Augmenter la proportion de la collecte sélective en porte-à-porte
- ▶ Accompagner la mise en place des dispositifs de collecte sélective spécifiques pour les centres-villes (début d'une expérience pilote en centre-ville de Sanary fin 2010)
- ▶ Privilégier la collecte en mono-matériau
- ▶ Développer les dispositifs de points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés
- ▶ Continuer à développer le compostage individuel et développer le compostage collectif

## Cette démarche est conforme aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.



## LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ONT POUR EFFET DE :

- ▶ Donner la priorité à la réutilisation, au tri, à la valorisation matière et au recyclage en tant que modes de gestion des déchets
- ▶ Donner la priorité à la valorisation énergétique pour le traitement des déchets résiduels plutôt que le stockage
- ▶ Renforcer la fiscalité sur le stockage et l'incinération pour favoriser la réduction de la production des déchets et le recyclage

2012

**-15%**

de déchets incinérés ou stockés

**75%**

de déchets d'emballages ménagers recyclés

2015

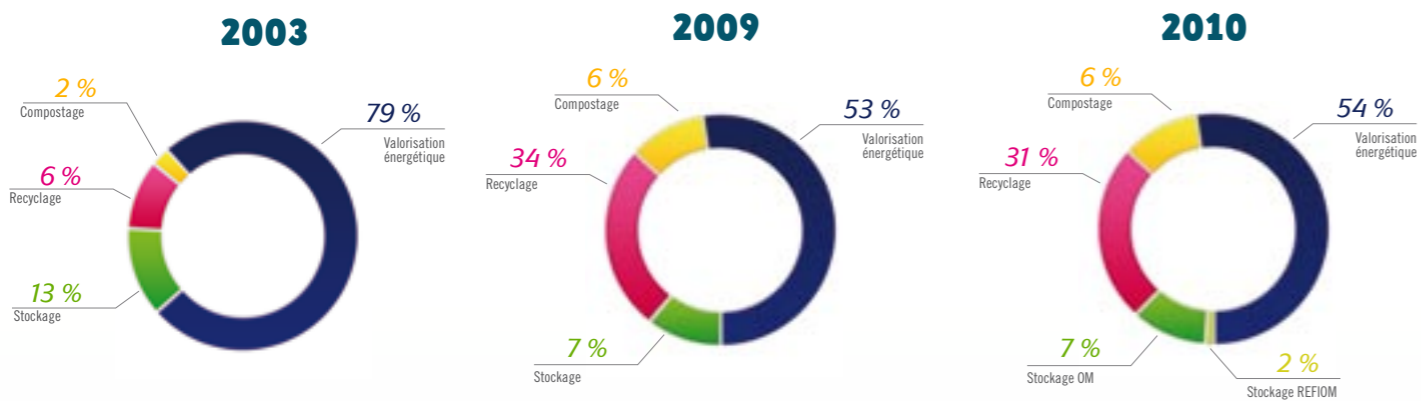
**-7%**

de production d'ordures ménagères

**45%**

de recyclage matière & organique des déchets ménagers et assimilés

## QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?



La baisse du pourcentage du recyclage est due au refus des DIB-DIC sur la déchèterie du SITTOMAT (environ 5 000 tonnes).

## FAITS MARQUANTS

**+57%**

C'est l'augmentation de la collecte sélective depuis 2003. En 2010, cela représente 29 748 tonnes collectées par le SITTOMAT.

**244 496**

C'est le nombre de tonnes d'ordures ménagères collectées en 2010 sur l'aire du SITTOMAT.

**91%**

C'est le taux de valorisation des déchets ménagers sous forme énergétique ou matière. C'est l'un des taux les plus performants au niveau national.

**> LES ADMINISTRÉS DE L'AIRE TOULONNAISE SONT FAVORABLES AUX PRINCIPES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DE LA VALORISATION MATIÈRE.**

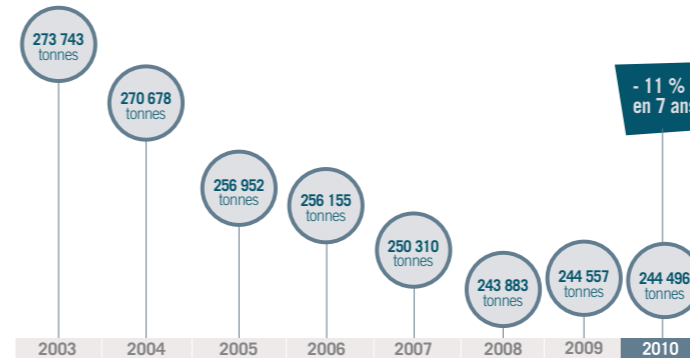
Mais le geste du tri, quel que soit le système mis en place pour la collecte sélective, porte-à-porte ou apport volontaire, n'est pas encore un geste réflexe éco-citoyen des habitants de l'aire toulonnaise. La collecte sélective doit encore faire l'objet d'une communication de proximité souvent répétée.

**> AUTANT LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EST SI SIMPLE...**

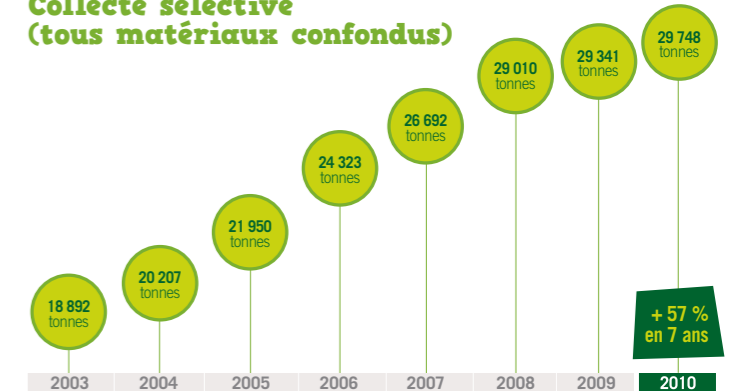
Autant il faut insister sur le tri des déchets et faire comprendre aux administrés qu'ils doivent changer de comportement. La communication est donc indispensable si l'on veut développer la collecte sélective.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2003

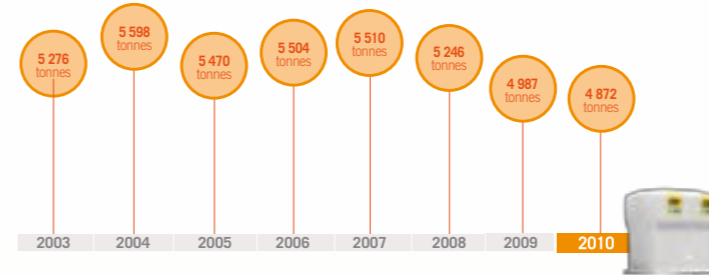
### Ordures ménagères



### Collecte sélective (tous matériaux confondus)



### Papier-Carton en apport volontaire



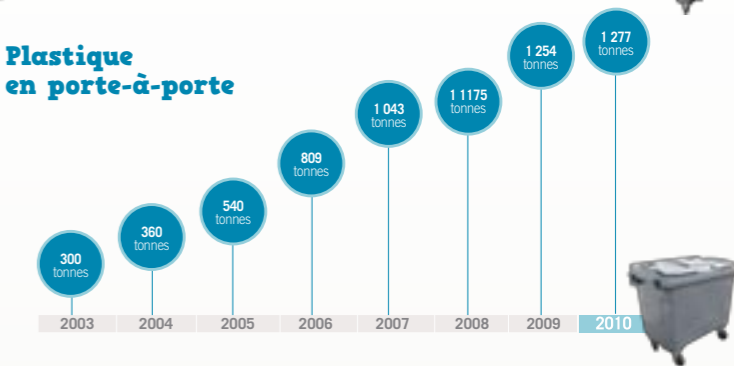
### Papier-Carton en porte-à-porte



### Plastique en apport volontaire



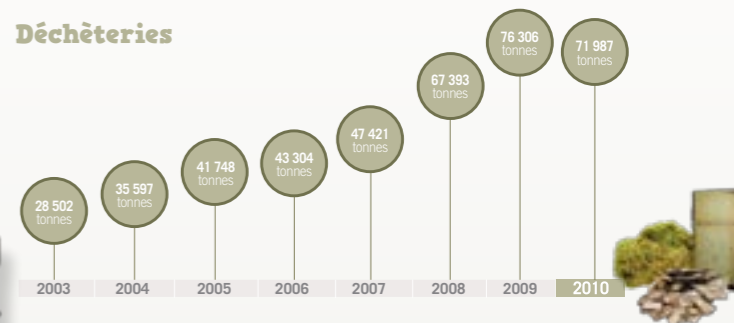
### Plastique en porte-à-porte



### Verre en apport volontaire



### Déchèteries



La hausse régulière de la collecte sélective est principalement liée au développement du porte-à-porte. Les tonnages ainsi récupérés sont deux fois plus importants que ceux provenant des points d'apport volontaire. Mais les points d'apport volontaire restent des équipements essentiels du dispositif de collecte sélective dans l'aire toulonnaise.

# LA COLLECTE DES RÉSIDUS

## LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

### 1 La collecte des ordures ménagères et des encombrants

Elle est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement plusieurs fois par semaine, en régie ou par le biais d'un prestataire privé. Le SITTOMAT n'a pas la compétence de la collecte des ordures ménagères : celle-ci reste de la compétence communale, ou intercommunale dans le cas de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.

### 2 La collecte sélective des emballages ménagers recyclables plastique, papier-carton et des journaux-revues-magazines

#### ▶ LA COLLECTE MULTI-MATÉRIAUX (MÉLANGE DU PAPIER ET DU PLASTIQUE)

Elle est réalisée en porte-à-porte, en régie ou par un prestataire de services, en substitution de la collecte des ordures ménagères pour l'intégralité ou une partie des communes suivantes : Bandol, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier, Six-Fours. Les bacs de collecte sélective (à couvercle jaune) sont fournis par le SITTOMAT. La collecte multi-matériaux reste de la compétence communale ou inter-communale.

#### ▶ LA COLLECTE MONO-MATÉRIAU (SÉPARATION DU PAPIER ET DU PLASTIQUE)

Elle est réalisée en porte-à-porte, en régie ou par un prestataire de services, en substitution de la collecte des ordures ménagères pour l'intégralité ou une partie des communes suivantes : Ollioules, Toulon, Le Revest, Hyères, La Valette, Communauté de Communes Sud Sainte Baume, Sanary, La Seyne-sur-Mer, La Crau, Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et Carqueiranne. Les bacs de collecte sélective (à couvercle jaune et gris) sont fournis par le SITTOMAT. La collecte mono-matériau reste de la compétence communale ou inter-communale.

#### ▶ LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Sur toutes les communes, la collecte est réalisée par le prestataire de services du SITTOMAT en apport volontaire par le biais de 1 000 colonnes et 200 conteneurs pour boîtes-boissons.

### 3 La collecte sélective des emballages ménagers en verre

Elle est effectuée par le SITTOMAT au travers d'un prestataire de services sur l'ensemble du territoire du syndicat par apport volontaire. Au total, environ 1 000 colonnes d'apport volontaire sont à la disposition des administrés (soit environ une colonne pour 500 habitants).

### 4 La collecte des déchets dangereux des ménages (DDM)

Elle est réalisée par apport volontaire avec des armoires spécifiques installées dans les déchèteries et certains services techniques municipaux.

### 5 La collecte des déchets verts des ménages

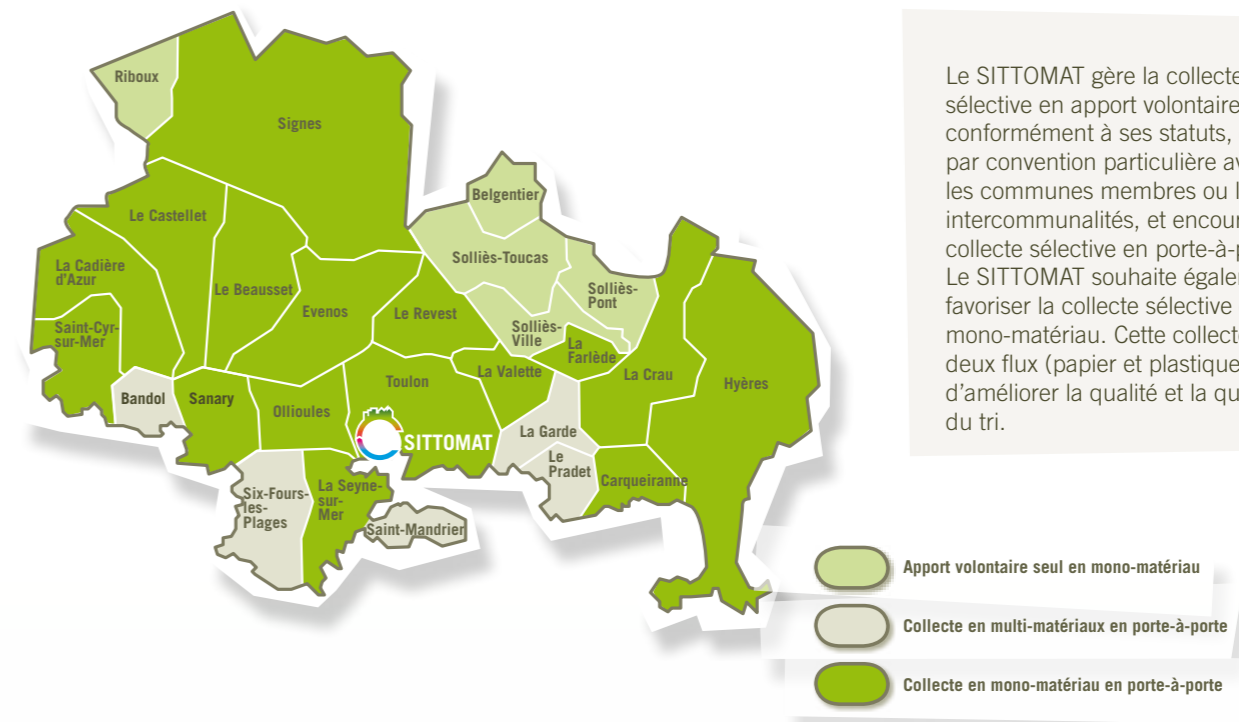
Elle est assurée éventuellement par les villes. Les déchets verts sont également reçus sur les 16 déchèteries du territoire du SITTOMAT.

### 6 La collecte des déchets issus d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

En place depuis fin d'année 2007 à l'initiative du syndicat, elle est effectuée par le réseau des déchèteries.

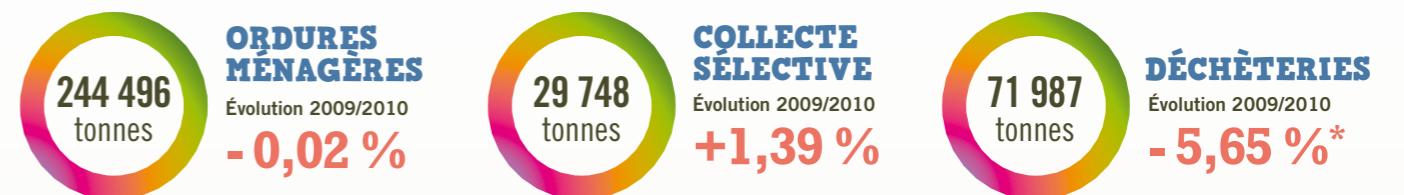


## LES DIFFÉRENTES ZONES DE COLLECTE SÉLECTIVE



Le SITTOMAT gère la collecte sélective en apport volontaire conformément à ses statuts, et ce par convention particulière avec les communes membres ou les intercommunalités, et encourage la collecte sélective en porte-à-porte. Le SITTOMAT souhaite également favoriser la collecte sélective en mono-matériau. Cette collecte en deux flux (papier et plastique) permet d'améliorer la qualité et la quantité du tri.

## LES CHIFFRES CLÉS DES RÉSIDUS COLLECTÉS



\* Refus des déchets des professionnels sur la déchèterie Toulon-Ollioules.

## TONNAGES DES RÉSIDUS COLLECTÉS

Prod. de déchets	2003	2009	2010	Évolution 2009/2010
Ordures ménagères	273 743	244 557	244 496	- 0,02 %
Collecte sélective	18 892	29 341	29 748	+ 1,39 %
dont papier-carton	10 360	17 978	18 520	+ 3,0 %
dont plastique	960	1 983	1 973	- 0,5 %
dont verre	7 555	9 356	9 219	- 1,46 %
dont boîtes-boissons	17	24	36	+ 50 %
Déchèteries	28 502	76 305	71 987	- 5,65 %

## LE TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

### LES QUAIS DE TRANSFERT DE HYÈRES ET DE SOLLIÈS-PONT

#### ► LE QUAI DE TRANSFERT DE L'ALMANARRE SUR LA COMMUNE DE HYÈRES

Géré par un prestataire de services (Veolia Propreté), il a accueilli 43 960 tonnes de déchets en 2010, en provenance des communes de Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet.

#### ► LE QUAI DE TRANSFERT DE LA VALLÉE DU GAPEAU SUR LA COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT

Géré par un prestataire de services (A3F), il a reçu 13 370 tonnes de déchets en 2010, en provenance des communes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède, Belgentier et une partie de La Crau.

La variation des tonnages 2009/2010 (\*) est due au départ de La Crau de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et qui a rejoint la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

#### ► LES COMMUNES DE L'OUEST TOULONNAIS

Les bennes à ordures ménagères de l'ouest toulonnais viennent directement à l'Unité de Valorisation Énergétique du SITTOMAT.

LE SYNDICAT A INSTITUÉ UNE PÉRÉQUATION DES TRANSPORTS POUR ÉGALISER LES COÛTS DE TRANSPORT ENTRE LES DIFFÉRENTES VILLES MEMBRES DU SYNDICAT.

### TONNAGES DES FLUX ENTRANTS AUX QUAIS DE TRANSFERT

	2004	2009	2010
Quai de transfert de l'Almanarre	41 010	42 366	43 960
Quai de transfert de la Vallée du Gapeau	19 587	14 843	13 370 *

### LE SYSTÈME DE PÉRÉQUATION DES TRANSPORTS

Conformément à ses statuts, le SITTOMAT a défini un système financier pour égaliser entre les communes membres les coûts de transport des ordures ménagères vers l'UVE ou les quais de transfert. Ainsi, toutes les villes cotisent à la péréquation en fonction de leur éloignement et des tonnages d'ordures ménagères collectés et transportés.

C'est la péréquation des transports !

**Le SITTOMAT dispose de 2 quais de transfert d'ordures ménagères.**

## LE TRANSPORT DES SOUS-PRODUITS DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

### LES TRANSPORTS ORGANISÉS PAR LE SYNDICAT NE S'ARRÊTENT PAS AUX QUAIS DE TRANSFERT D'HYÈRES ET DE SOLLIÈS-PONT.

#### ► LES TRANSPORTS DES MIOM (MÂCHEFERS D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES)

L'Usine de Valorisation Énergétique traite plus de 250 000 tonnes de résidus et produit environ 70 000 tonnes de mâchefers.

Ils sont stockés dans deux fosses puis envoyés vers le centre de maturation des mâchefers de Pierrefeu à des fins de valorisation.

**L'UVE TRAITE PLUS DE 250 000 TONNES DE RÉSIDUS PAR AN.**

#### ► LES TRANSPORTS DES REFIM (RÉSIDUS DE FUMÉES D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES)

L'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique produit également des cendres issues du traitement des fumées, environ 10 000 tonnes.

Celles-ci nécessitent un traitement qui est effectué dans un centre spécialisé situé dans le Gard à Bellegarde, pour être stockées conformément à la réglementation après un prétraitement spécifique.

Pour cette mission, 6 remorques étanches sont utilisées.



Ces produits sont transportés grâce à trois citernes de 42 m³.



## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ESCAILLON



Le SITTOMAT est le maître d'ouvrage de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de L'Escaillon, située à Toulon. Le SITTOMAT est co-titulaire avec la CCUAT de l'arrêté d'exploitation de l'UVE, ce qui lui permet ainsi de mieux contrôler l'origine, la qualité et la quantité de déchets traités. Cette unité, d'une capacité de traitement de 285 000 tonnes, permet à l'ensemble des déchets ménagers n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation matière spécifique d'être valorisés sous forme énergétique.

Depuis 2004, les déchets banals industriels (DIB) et commerciaux et les déchets verts ne sont plus acceptés à l'Unité de Valorisation Énergétique. Ceci afin de réserver toute la capacité de traitement de l'UVE aux seuls déchets ménagers.

Cette Unité de Valorisation Énergétique produit de la vapeur et de l'électricité à partir de l'incinération. Elle est exploitée dans le cadre d'un contrat de prestation de service par la Compagnie de Chauffage Urbain de l'Aire Toulonnaise (CCUAT), filiale à 50 % de SITA et 50 % de CNIM. Une délégation de service public a été attribuée à la CCUAT jusqu'en 2012 pour valoriser les énergies issues de la combustion.

## TONNAGES DES DÉCHETS VALORISÉS PAR L'UVE SELON LEUR ORIGINE

Origine des déchets	2003	2009	2010	Évolution 2009/2010
Ordures ménagères	228 065	212 114	212 547	+ 0,20 %
Refus de tri / Encombrants incinérables / Divers	27 667	26 145	24 733	- 5,40 %
Déchets hospitaliers et pharmaceutiques	9 936	8 822	7 717	- 12,53 %
<b>TOTAL</b>	<b>265 668</b>	<b>247 081</b>	<b>244 997</b>	<b>- 0,84 %</b>

## CONSOMMABLES UTILISÉS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UVE

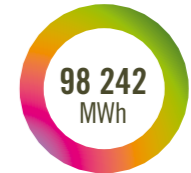


## FLUX SORTANTS / RÉSULTATS DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En dehors de la part consommée par l'UVE pour son propre fonctionnement, l'énergie électrique produite réinjectée sur le réseau E.D.F. est d'environ 100 000 MWh. Le SITTOMAT est ainsi le premier producteur autonome d'électricité dans le département du Var. L'énergie thermique produite alimente un réseau de chaleur qui dessert les 2 000 logements de la Beaucaire (logements sociaux). Une étude d'un nouveau réseau de chaleur a été initiée en 2009 en direction de la Seyne-sur-Mer sur la Cité Berthe (logements sociaux).

### ÉNERGIES PRODUITES PAR L'UVE

Énergie électrique produite (MWh)	98 242
Énergie électrique produite (TEP - tonnes équivalent pétrole)	21 809
Énergie thermique produite (MWh)	14 162
Énergie thermique produite (TEP - tonnes équivalent pétrole)	1 213



C'est l'équivalent de la consommation électrique de plus de 9 800 habitants ou la consommation électrique de l'éclairage public d'une ville comme Toulon.

23 022 TEP (tonnes équivalent pétrole) sont économisées grâce à l'UVE.

### PRODUITS D'EXPLOITATION VALORISÉS SUR LA PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS (PIERREFEU DU VAR)

**2 677** ➤ C'EST LE NOMBRE DE TONNES DE FERRAILLES RÉCUPÉRÉES PAR EXTRACTION MAGNÉTIQUE.

**459** ➤ C'EST LE NOMBRE DE TONNES D'ALUMINIUM RÉCUPÉRÉES PAR COURANT DE FOUCAULT.

## SURVEILLANCE DE L'IMPACT DE L'UVE SUR L'ENVIRONNEMENT

LA RÉGLEMENTATION IMPOSE AUX UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE RÉALISER UNE FOIS PAR AN L'ANALYSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DE L'UVE SUR SON ENVIRONNEMENT (LE SITTOMAT RÉALISE DEUX CAMPAGNES PAR AN).

Ainsi des coupelles au nombre de six sont implantées dans l'environnement immédiat de l'UVE. Ces coupelles, jauges de Berghoff, reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique du quartier. Ce réseau est positionné dans le secteur d'influence du panache de l'installation. Pour mieux contrôler ces retombées, le syndicat en a positionné deux de plus en dehors du secteur d'influence du panache de l'installation pour comparer ces deux coupelles avec les six qui sont sous l'influence de l'UVE.

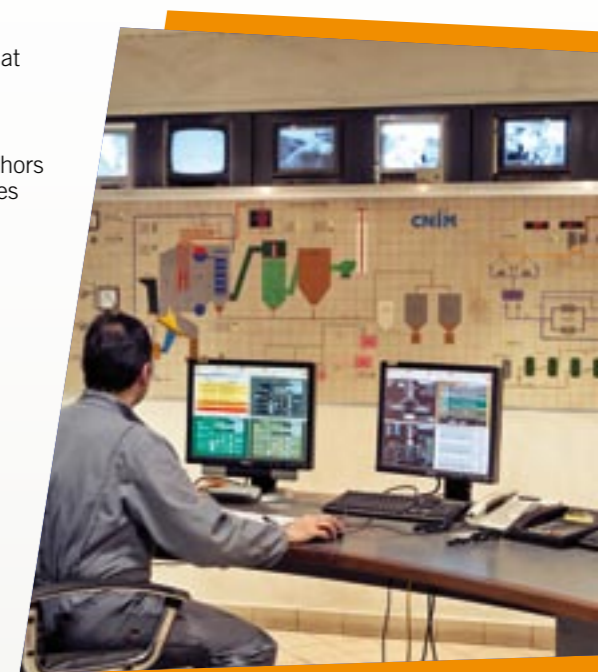
➤ En 2010, deux campagnes ont donc été effectuées. D'habitude, l'exposition du matériel était d'un mois. À compter de 2010, le syndicat a rallongé l'exposition à deux mois afin de permettre une analyse plus fine des retombées.

➤ LA PREMIÈRE CAMPAGNE A EU LIEU EN MAI.

➤ LA SECONDE A EU LIEU EN OCTOBRE.

Les résultats sont comparables à ceux des huit premières campagnes.

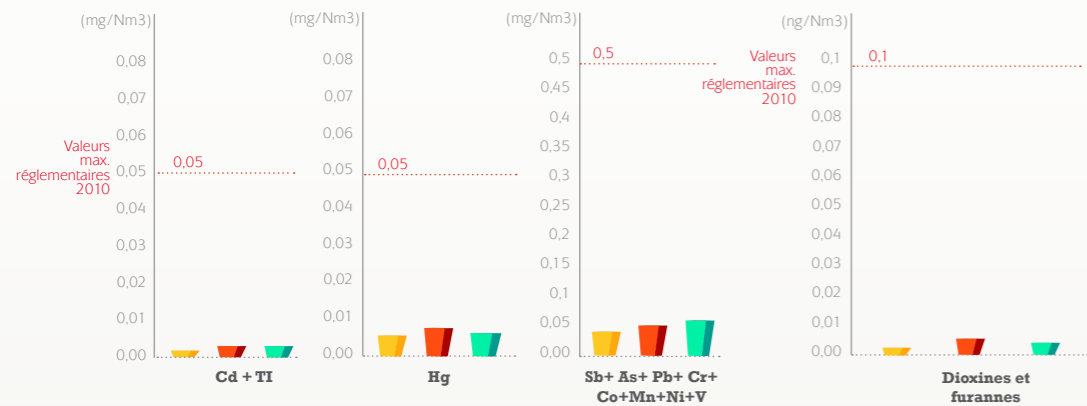
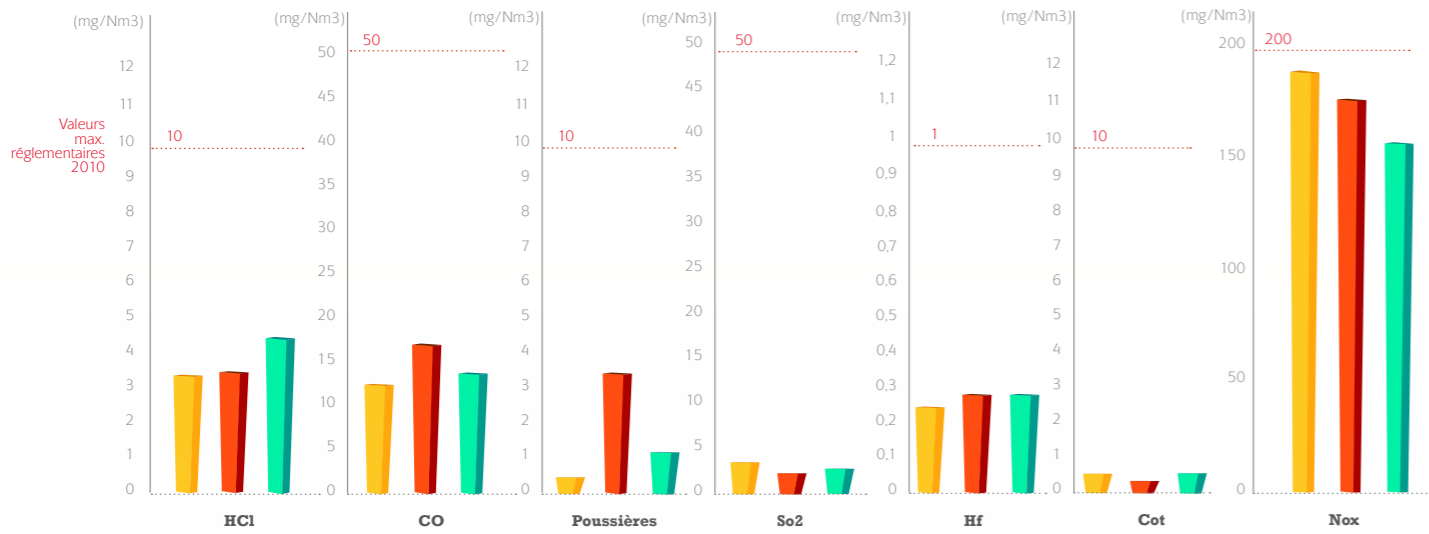
Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2010. La diminution des limites de quantification par l'augmentation de la durée de prélèvement (deux mois au lieu d'un) n'a pas permis l'identification d'un traceur spécifique au site et ne modifie pas l'interprétation des résultats de cette campagne et des campagnes précédentes.



**LES RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DE L'IMPACT DE L'UVE CLASSENT LE QUARTIER DE L'ESCAILLON COMME UNE ZONE RURALE NON EXPOSÉE.**

## MESURE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les rejets dans l'atmosphère du centre de valorisation énergétique du SITTOMAT font l'objet d'une analyse et d'un traitement permanents.



**Légende :**  
 Cot : Composés organiques totaux / HCl : Chlorure d'hydrogène / Hf : Oxyde Fluoridrique / CO : Monoxyde de carbone / Hg : Mercure / Cd : Cadmium / Mn : Manganèse / Ni : Nickel / As : Arsenic / Sb : Antimoine / Co : Cobalt / V : Vanadium / TI : Thallium / So2 : Dioxyde de soufre / Nox : Oxyde d'azote / Pb : Plomb / Cr : Chrome

**Les résultats en termes de rejets dans l'atmosphère sont plus performants que la réglementation en vigueur.**

## LES SOUS-PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'UVE

### LES RÉSIDUS SOLIDES

#### ▶ LES MÂCHEFERS D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (MIOM)

L'incinération des ordures ménagères génère des mâchefers. Ces produits étaient précédemment utilisés comme matériaux de couverture des décharges. En 2009, le SITTOMAT a caractérisé ces sous-produits de l'UVE et les résultats de cette analyse de six mois permettent aujourd'hui de commercialiser les 67 388 tonnes de mâchefers en produits de remblais ou sous-couche routière. Les mâchefers sont traités depuis 2009 sur une plateforme de maturation exploitée par la société Pizzorno à Pierrefeu. On peut récupérer 1 % du poids de mâchefer en aluminium et près de 8 % en ferraille. Ces produits sont également valorisés.

#### ▶ LES RÉSIDUS DE FUMÉES D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES (REFIOM)

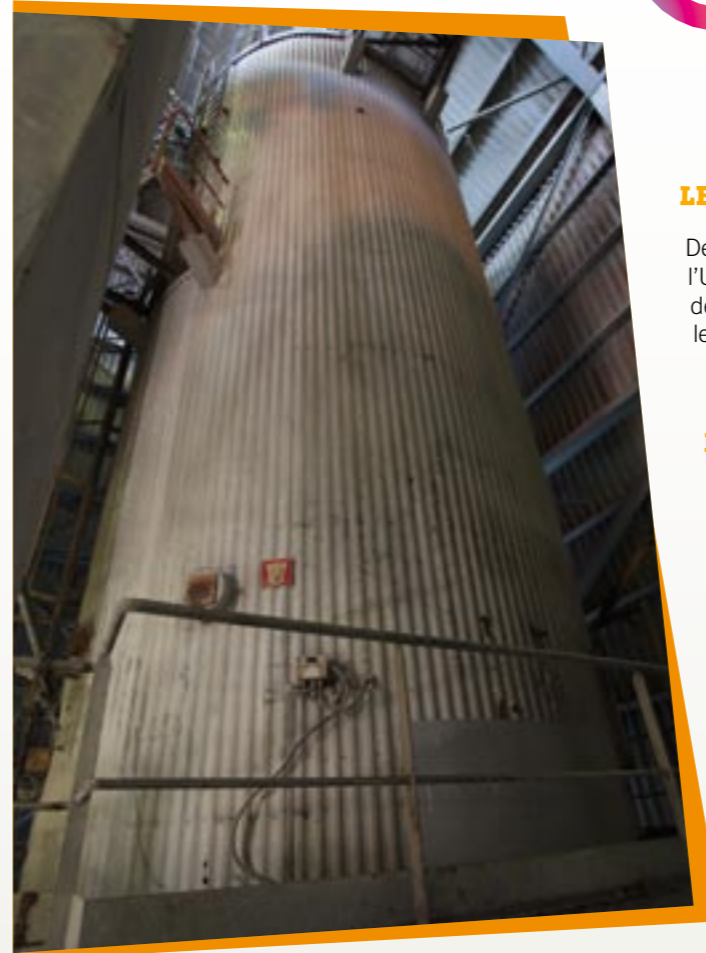
Le traitement des fumées produit des résidus solides pour près de 10 000 tonnes. Ces produits sont chargés en métaux lourds et doivent être stockés au CSDU de classe I à Bellegarde dans le Gard.

### MIOM

67 388 tonnes

### REFIOM

9 547 tonnes



### LES RÉSIDUS LIQUIDES

Depuis 2009, le SITTOMAT et la CCUAT ont optimisé les installations de l'UVE. Ainsi, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement des réseaux de vapeur est recyclée et réinjectée dans le fonctionnement de l'usine. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

### LES RÉSIDUS GAZEUX

L'exploitation de l'UVE est conforme à l'arrêté ministériel du 20/09/2002 traduisant en droit français la norme européenne afférente aux contraintes d'exploitation des usines d'incinération. La chaux sert à neutraliser les acides (HCl) ; l'urée sert à neutraliser les oxydes d'azote (Nox). De plus, le SITTOMAT a mis en place un système d'injection de charbon actif à des fins de neutralisation des dioxines. L'UVE est une des trois unités en France à être équipée d'un système Copper Diox (2003) qui permet une analyse en continu par analogie des dioxines et furannes.

## LES DÉCHÈTERIES

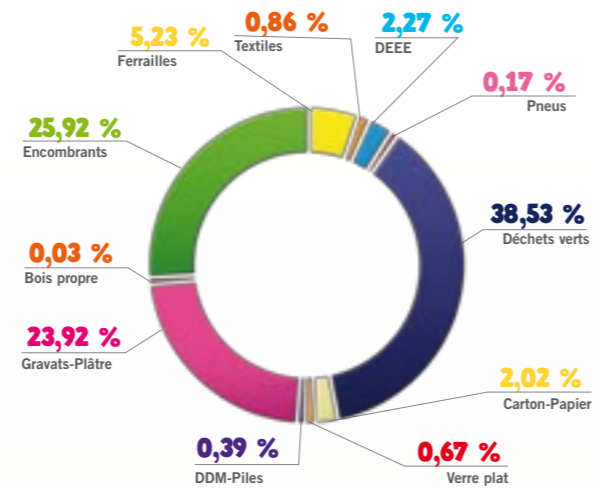
La création et la gestion des déchèteries sont de la compétence communale ou intercommunale. La gestion du bas de quai est de la compétence du SITTOMAT car elle est assimilée au traitement des déchets ménagers.

L'aire toulonnaise compte 16 déchèteries, présentes sur les communes suivantes : Bandol, Le Beausset, Signes, Solliès-Pont, La Crau, Hyères, Carqueiranne, Six-Fours, La Valette, Le Pradet, La Garde, Sanary-sur-Mer, Saint-Mandrier, Saint-Cyr-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer et Toulon-Ollioules. Le SITTOMAT n'intervient pas sur tous ces sites.

La déchèterie est un moyen économique pour les villes de récupérer des résidus (sans avoir à les collecter) et de valoriser ces produits, comme dans le cas des déchets verts. Le tonnage reçu sur les déchèteries est important, preuve que ces équipements apportent un réel service apprécié par les administrés.



### COMPOSITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIE



### 100 % DES DÉCHETS MÉNAGERS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE (HORS GRAVATS) SONT RECYCLÉS OU VALORISÉS

Type de déchets	Entrées	Valorisation	Stockage
Cartons d'emballage	1 277 t	1 277 t	
Journaux-revues-magazines	176 t	176 t	
Verre plat	484 t	484 t	
Déchets verts	27 734 t	27 734 t	
Encombrants non incinérables	634 t	634 t	
Encombrants incinérables	18 023 t	18 023 t	
Pneumatiques	122 t	122 t	
Textiles	618 t	618 t	
Gravats	16 441 t		16 441 t
Plâtre	781 t	781 t	
Ferrailles	3 762 t	3 762 t	
Déchets Dangereux de Ménages	256 t	256 t	
Piles	23 t	23 t	
DEEE	1 631 t	1 631 t	
Bois propre	25 t	25 t	
<b>TOTAL</b>	<b>71 987 t</b>	<b>55 546 t</b>	<b>16 441 t</b>

Données exprimées en tonnes

## LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

De par leur nature, les déchets verts ne sont pas incinérés, et le SITTOMAT a mis en place un marché de prestation de services de réception et de traitement par compostage.

Le tonnage de déchets verts reçu en déchèterie est le premier flux d'apport des administrés.

### LA VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS VERTS

- Localisation : la Seyne-sur-Mer pour le broyage et Cuers pour la maturation du compost
- Mission : valorisation des déchets verts issus des déchèteries et des apports des services municipaux
- Prestataire : SEF Environnement, dans le cadre d'un marché public de prestation de services



### LES PRINCIPES DU TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS SONT :

- LES DÉCHETS VERTS SONT REFUSÉS À L'UVE.
- LES DÉCHETS VERTS DES DÉCHÈTERIES AINSI QUE CEUX PRODUITS PAR LES SERVICES COMMUNAUX SONT ENVOYÉS VERS UN CENTRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF.

### DE PLUS, LE SYNDICAT DÉVELOPPE LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Conformément au plan de gestion des déchets ménagers du Var, le SITTOMAT a mis en place depuis fin 2004 un programme de distribution de composteurs individuels : ce sont ainsi 30 000 composteurs qui ont été distribués aux habitants de l'aire toulonnaise.

Ces équipements sont remis gratuitement aux administrés, via les services municipaux ou intercommunaux, avec un guide individuel d'utilisation et un bio-seau.

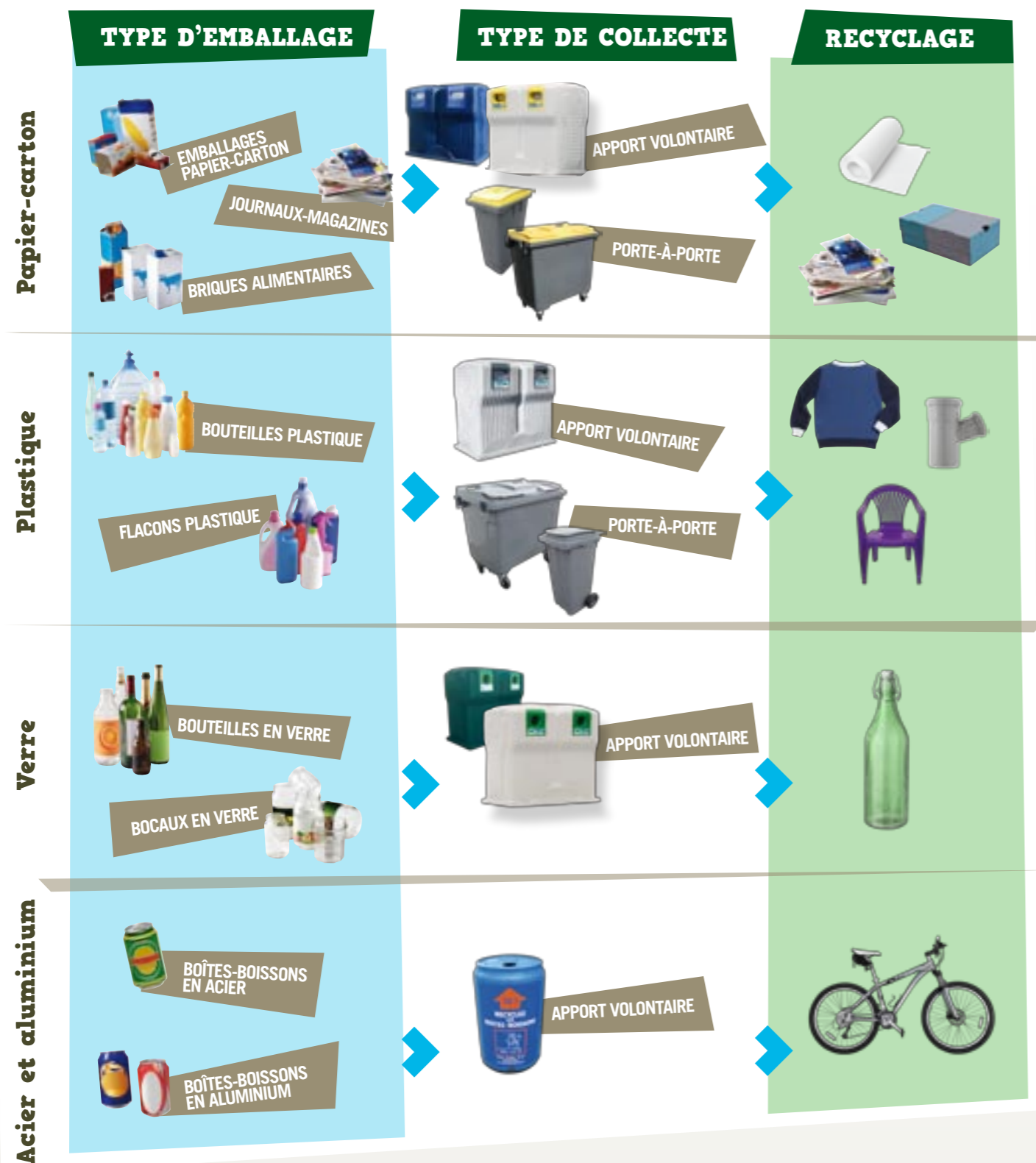
Près de 40 000 composteurs individuels supplémentaires doivent être distribués d'ici fin 2014.



# LA VALORISATION MATIÈRE / LA COLLECTE SÉLECTIVE

## LE DISPOSITIF DE COLLECTE SÉLECTIVE

Le SITTOMAT fournit aux villes membres qui désirent mettre en place la collecte sélective en porte-à-porte les conteneurs appropriés. Depuis 2003, afin d'améliorer les performances, le SITTOMAT dote les administrés des villes membres d'un conteneur à couvercle gris pour les emballages plastique et d'un conteneur à couvercle jaune pour les emballages en papier-carton et les journaux-revues-magazines. Le verre est toujours collecté en apport volontaire. Une communication est adaptée à chaque ville.



## TONNAGES DES RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

	Type de déchets	Collectés	Recyclés	Taux de valorisation
<b>2009</b>	Papier-carton	17 978	16 497	91,76 %
	Verre	9 356	9 356	100 %
	Plastique	1 983	1 572	79,27 %
	Boîtes-boissons	24	24	100 %
	<b>TOTAL</b>	<b>29 341</b>	<b>27 449</b>	<b>93,55 %</b>
<b>2010</b>	Papier-carton	18 520	16 402	88,56 %
	Verre	9 219	9 219	100 %
	Plastique	1 973	1 545	78,30 %
	Boîtes-boissons	36	36	100 %
	<b>TOTAL</b>	<b>29 748</b>	<b>27 202</b>	<b>91,44 %</b>

Le tri effectué par les habitants de l'aire toulonnaise est de très bonne qualité : le taux de refus est seulement de 9 %. Il compte parmi les plus performants au niveau national.

## LES AMBASSADEURS DU TRI

**LES AMBASSADEURS DU TRI SONT LES VECTEURS DE COMMUNICATION DU SITTOMAT SUR LE TERRAIN. AU NOMBRE DE 14, ILS ONT POUR MISSION D'INFORMER LES ADMINISTRÉS DE L'AIRE TOULONNAISE SUR LE TRI SÉLECTIF.**

Leur objectif est d'encourager les trieurs et de convaincre les réticents au tri, par le biais d'un panel d'actions sur le terrain. En 2010, les actions ont été nombreuses et diverses : actions en porte-à-porte lors des changements de dispositif, actions de sensibilisation auprès du grand public, actions auprès des scolaires dans les écoles et les foyers d'anciens.

### UNE VÉRITABLE ACTION CITOYENNE ET SOCIALE

L'association KROC'CAN est une structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion. Depuis 2005, le SITTOMAT est partenaire de cette structure pour sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Eco-Emballages. Les ambassadeurs du tri sont ainsi recrutés dans le cadre d'emplois aidés. Cette démarche est donc, en plus d'être en faveur de l'environnement, une véritable action citoyenne et sociale, voulue par les élus du SITTOMAT qui rémunère KROC'CAN pour cette prestation.



## LA COMMUNICATION DU SITTOMAT EN 2010

### LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DÉPLOYÉE EN 2010 S'EST ARTICULÉE AUTOUR DE PLUSIEURS AXES COMPLÉMENTAIRES.

#### ▶ LA PROMOTION DE L'IMAGE DE MARQUE

En 2010, le SITTOMAT s'est vu doté d'une nouvelle identité graphique qui lui assure visibilité et impact. Tous les supports de communication ont été déclinés selon cette nouvelle charte.

Concernant les relations presse, 6 conférences de presse ont été organisées.

#### ▶ LA COMMUNICATION INTERNE

Des réunions spécifiques ont été mises en place pour assurer un suivi continu de la stratégie de communication : comité technique mensuel et commission communication. Le travail des ambassadeurs du tri a été encadré via l'attribution de formations, la mise à disposition de feuilles de route et de fiches d'analyse par opération.

#### ▶ COMMUNIQUER AUPRÈS DES RELAIS D'INFORMATION

Un kit de communication a été créé pour les communes membres et utilisé par les ambassadeurs du tri lors de diverses manifestations organisées par les villes partenaires.

#### ▶ COMMUNICATION PÉDAGOGIQUE

Le parti pris a été de communiquer uniquement auprès des classes de CM1 et 5ème. Pour ces interventions, une pièce de théâtre jouée par des enfants a été créée sur-mesure pour chaque section puis diffusée en classe, suivie d'un quiz avec remise de lots fabriqués à partir de produits recyclés. Ce dispositif a été lancé avec une classe de CM1 de l'école Brunet II à Toulon.

Par ailleurs, le 4 juin 2010, a été organisé l'événement de clôture du concours « Mon école fleurie, mon jardin durable », en partenariat avec la ville de Toulon, au Vallon du Soleil.



## ZOOM SUR LE NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site Internet du SITTOMAT a été conçu comme un véritable portail informatif, intuitif et pédagogique qui s'adresse à tous.

On y retrouve toutes les informations liées au traitement des déchets, à l'activité du SITTOMAT, aux différentes actions menées sur le terrain et aux actualités sur la thématique du développement durable.

La mise en page est claire et permet de souligner la richesse de l'information. Les différents blocs dynamiques permettent à l'internaute de découvrir toutes les facettes de l'action du SITTOMAT.

Le contenu du site a pour vocation d'être interactif, dynamique et mis à jour le plus régulièrement possible en fonction de l'actualité du syndicat.



#### ▶ LA COMMUNICATION GRAND PUBLIC

La communication auprès du grand public a été déployée à partir de 3 grands types d'actions :

##### - Les campagnes médias

Une campagne média d'envergure a été mise en place sur les mois d'avril et mai 2010 afin de sensibiliser le grand public sur la valorisation du verre et du carton. La campagne a été relayée dans la presse, à la radio et via un affichage ciblé. Une campagne cinéma a été diffusée dans 23 salles de l'aire toulonnaise. Au mois de novembre, un publi-rédactionnel de 2 pages est paru dans Le Point.

##### - Le marketing direct

Concernant les documents d'information, le guide du tri générique et complet a été distribué en boîtes aux lettres en début d'année. Il est diffusé lors de toutes les manifestations terrain et actions en porte-à-porte auprès du grand public.

En parallèle, 3 modèles de memotri ont été réalisés (modèles multi-matériaux, mono-matériau, PAV). Cette année, 4 villes ont fait évoluer leur dispositif de collecte et des outils de communication dédiés ont été créés : Le Revest, La Valette, Sanary et Six-Fours.

Enfin, un accent a été mis sur le compostage individuel avec création d'un dépliant et d'un roll-up spécifiques, distribués lors des Foires aux Plantes.

Le journal d'information du SITTOMAT a été rebaptisé Attribut. Le numéro 1 a été diffusé pour la période estivale et le numéro 2 a été distribué lors des fêtes de fin d'année.

#### Ce paquet de céréales est fabriqué avec :

- ☑ 1/3 d'une boîte à chaussures recyclée
- ☑ votre action éco-citoyenne



Le tri, c'est pour la vie.  
www.unispourletri.com



#### - Les actions événementielles

Pendant la période estivale 2010, un véritable dispositif de communication a été déployé pour sensibiliser la population touristique : guide du tri multilingues et sac kraft de pré-collecte distribués par les ambassadeurs du tri dans les zones stratégiques. Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, organisée par l'ADEME du 20 au 28 novembre 2010, une opération spécifique de récupération des sur-emballages a été mise en place dans les hypermarchés de l'aire toulonnaise. Pour les fêtes de fin d'année, un dispositif dédié a été mis en œuvre dans les galeries marchandes : stand SITTOMAT et distribution du sapin de Noël du SITTOMAT par les ambassadeurs.

## LES OBJECTIFS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

### L'OBJECTIF FIXÉ EN 2002 EST ATTEINT. EN 2010, PLUS DE LA MOITIÉ DES HABITANTS DE L'AIRE TOULONNAISE SONT DESSERVIS EN PORTE-À-PORTE.

Maintenant, il faut privilégier l'habitat vertical et les centres-villes qui nécessitent des études et un investissement particulier.

Seul le développement de la collecte sélective sur ces autres types d'habitat permettra d'obtenir des résultats satisfaisants de valorisation des EMR (Emballages Ménagers Recyclables).

### LA PRESQUE TOTALITÉ DE L'HABITAT HORIZONTAL EST ÉQUIPÉE POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE.

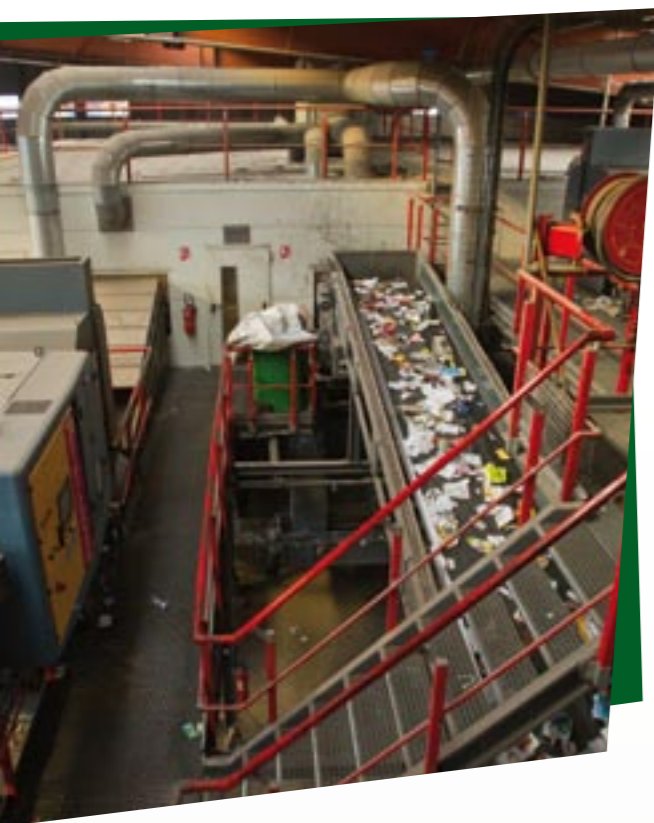


## LES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

### CENTRE DE TRI

#### LE CENTRE DE TRI DE LA SEYNE-SUR-MER

- ▶ **Mission** : le tri et le conditionnement des déchets d'emballages ménagers recyclables
- ▶ **Prestataire** : Veolia Propreté, dans le cadre d'un marché public de prestation de services reconduit en 2010
- ▶ **Capacité** : 50 000 tonnes de déchets par an
- ▶ **Fonctionnement** : une fois collectés, les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines sont transportés au centre de tri, où ils sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage par les repreneurs. Le centre comporte 2 lignes de tri.



#### LA PLATEFORME DE RÉCEPTION DU VERRE

La collecte sélective du verre est confiée à la société SMA. Une fois collecté, le verre est amené sur une plateforme de réception située à La Garde en vue d'un contrôle qualité. Il sera ensuite chargé pour être transporté vers la Verrerie du Languedoc, où il sera recyclé.

#### LA PLATEFORME DE RÉCEPTION DES BOÎTES-BOISSONS (ACIER-ALUMINIUM)

La collecte sélective des boîtes-boissons est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can. Une fois collectées, les boîtes-boissons sont acheminées sur une plateforme de réception à Toulon où elles sont triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.



## LE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES

▶ Est considéré comme ultime, un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques connus actuellement.

L'utilisation par le SITTOMAT du Centre de Stockage des Déchets Ultimes est le dernier maillon du système multi-filières déployé par le syndicat pour le traitement des résidus ménagers dont il a la compétence.

De la même façon, certains produits comme les REFIOM nécessitent des installations d'accueil spécifiques.

### Trois centres de stockage sont utilisés par le SITTOMAT :

- ▶ 1 centre de stockage de déchets dangereux situé à Bellegarde (30) pour le traitement des REFIOM.
- ▶ 1 centre de stockage de déchets non dangereux situé à Pierrefeu (83) pour le traitement des déchets ménagers.
- ▶ 1 centre de stockage de déchets inertes géré par le groupe LAFARGE pour le traitement des gravats.

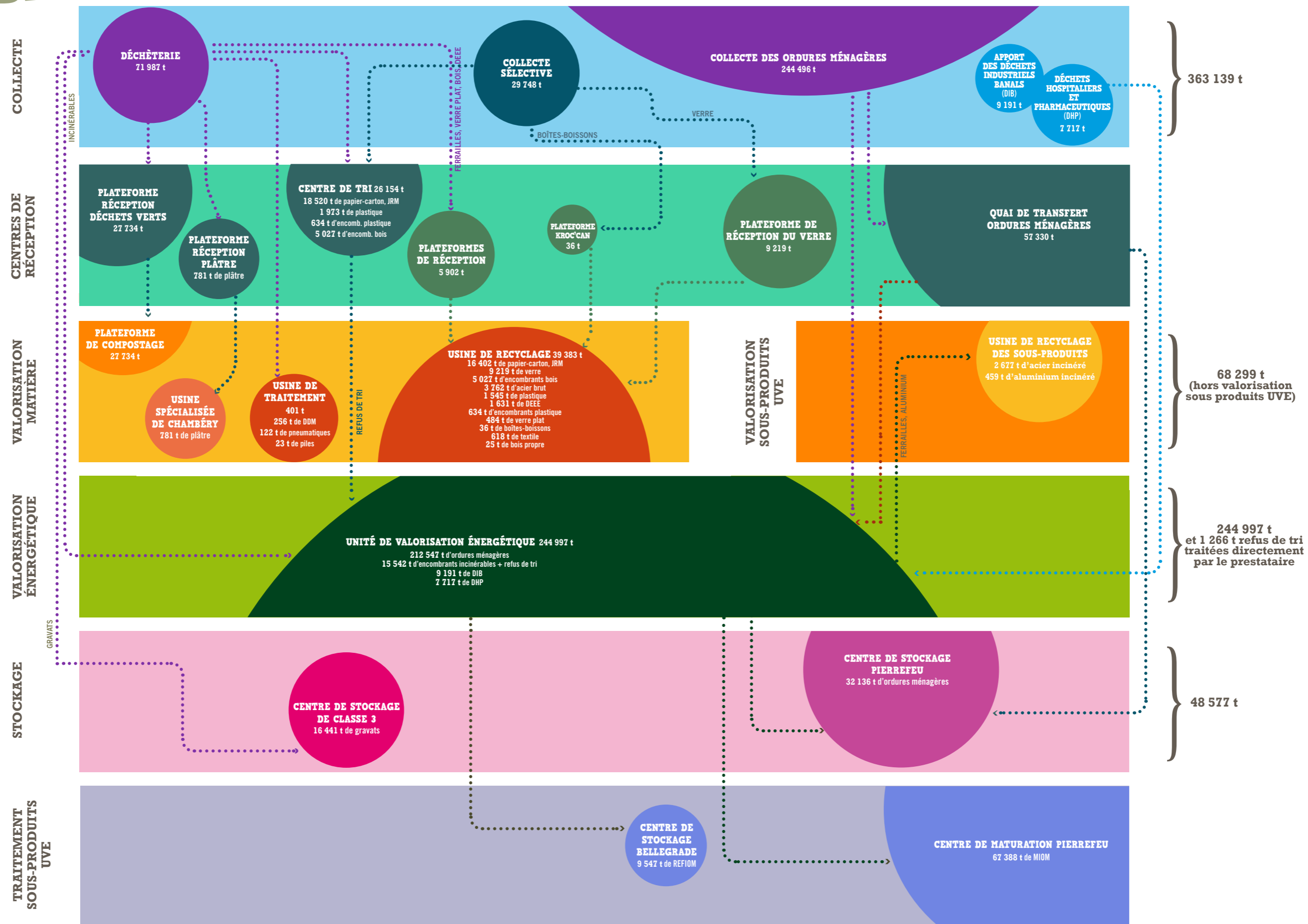
Centre de stockage de déchets non dangereux de Pierrefeu



### Tonnages des flux entrants des centres de stockage

Centres de stockage	2003	2009	2010
Centre de stockage de Bellegarde (REFIOM) - CSDU Classe 1	8 696	9 869	9 547
Centre de stockage de Pierrefeu (Ordures ménagères) - CSDU Classe 2	31 669	32 546	32 136
Centre de stockage géré par le groupe LAFARGE (Gravats) - CSDU Classe 3	12 352	18 749	16 441

# LE SYSTÈME MULTI-FILIÈRES LA GESTION GLOBALE DES DÉCHETS



## RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2010

### RÉGIME FISCAL DU SITTOMAT

Le SITTOMAT a assujéti, dès la mise en service de l'UVE en 1985, la totalité de son activité à la taxe sur la valeur ajoutée, renonçant à la tolérance d'exonération de la TVA entre les collectivités publiques. Le contrat signé avec Eco-Emballages lui fait bénéficier d'un taux réduit de TVA de 5,5 %. Les comptes du SITTOMAT sont toujours exprimés hors taxe. Ainsi, l'action du SITTOMAT a permis d'économiser environ 5 millions de TVA sur le traitement des ordures ménagères.

### LES CONTRATS DU SERVICE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

Le SITTOMAT a mis en service une installation pour valoriser énergétiquement les ordures ménagères. Chaque fois qu'une filière de valorisation matière pérenne est possible, le SITTOMAT utilise cette alternative à la valorisation énergétique et adapte ainsi le traitement des ordures ménagères dont il a la compétence.

#### ► PRINCIPAUX CONTRATS DE SERVICE

	Marché public de service	Coût 2010 en € H.T.
COLLECTE	Apport volontaire emballages ménagers verre, plastique, papier-carton, journaux-revues-magazines, acier et aluminium	SMA KROC'CAN 1 061 735,30 48 685,68
	Déchèteries	VEOLIA PROPRETÉ, ISS, SEF Environnement, PROV. Recyclage, SPUR Environnement, CFF 3 732 725,27
TRAITEMENT	Centre de tri et conditionnement	VEOLIA PROPRETÉ 3 114 652,44
	Exploitation UVE	CCUAT 11 615 825,49
	Centre de stockage classe I	SITA France Déchets 1 767 671,30
	Centre de stockage classe II	PIZZORNO 2 637 373,85
	Traitement des mâchefers	PIZZORNO 1 322 477,00
TRANSPORT	Plate-forme de compostage	SEF Environnement 327 418,21
	Quai de transfert de l'Almanarre	VEOLIA PROPRETÉ 453 059,40
	Quai de transfert de Solliès-Pont	A3F 304 117,38
	Transport REFIOM	ND-MTV 163 743,04
COM.	Transport des mâchefers	MTV-PIZZORNO 301 963,05
	Gestion des Ambassadeurs du tri	KROC'CAN 468 201,24
	Communication collecte sélective	HORS NORME 695 750,95

## LES DÉPENSES DU SERVICE

### MONTANT GLOBAL

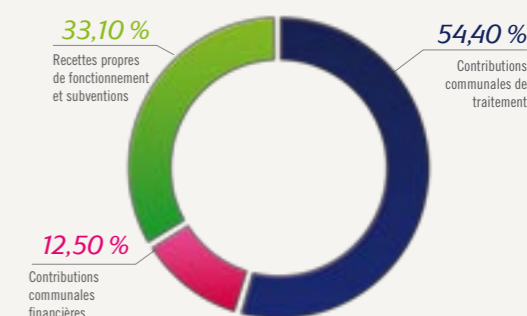
Le montant annuel des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (marchés, locations, fournitures diverses, communication, études...), et les dépenses administratives. En 2010, le montant du budget du SITTOMAT s'élève à 38 181 000 euros H.T.

### PÉRÉQUATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le SITTOMAT a créé une péréquation des coûts de l'opération de collecte sélective afin de développer la pratique de la collecte sélective et de prendre en compte les surcoûts de la collecte en porte-à-porte restée de la compétence communale. Ainsi, une contribution positive ou négative est définie, en fonction des objectifs de recyclage du SITTOMAT, et des rendements de collecte sélective de chaque ville. Cette péréquation doit inciter les communes à mettre en place la collecte sélective en porte-à-porte, car la collecte sélective est le système alternatif privilégié par le SITTOMAT à la valorisation énergétique.

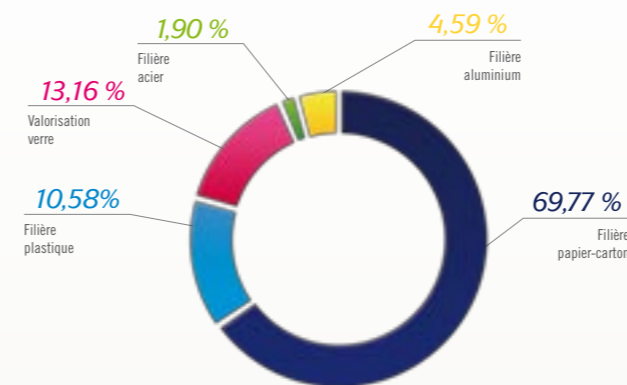
### MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le SITTOMAT finance ses dépenses par des recettes propres de fonctionnement et diverses subventions (fonctionnement et investissement), par les recettes de traitement et par les contributions communales. Ces contributions des communes sont financées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

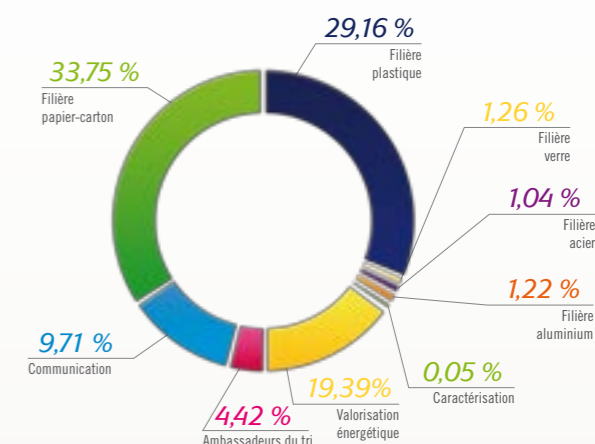


## INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

### RECETTES COMMERCIALISATION



### SOUTIENS ECO-EMBALLAGES



### MONTANT DES DIFFÉRENTS INVESTISSEMENTS

UVE	11 700 € HT
Conteneurs enterrés	171 000 € HT
Bacs porte-à-porte	751 000 € HT
Colonnes d'apport volontaire	151 000 € HT
Composteurs individuels	146 000 € HT
Quai transfert	26 000 € HT

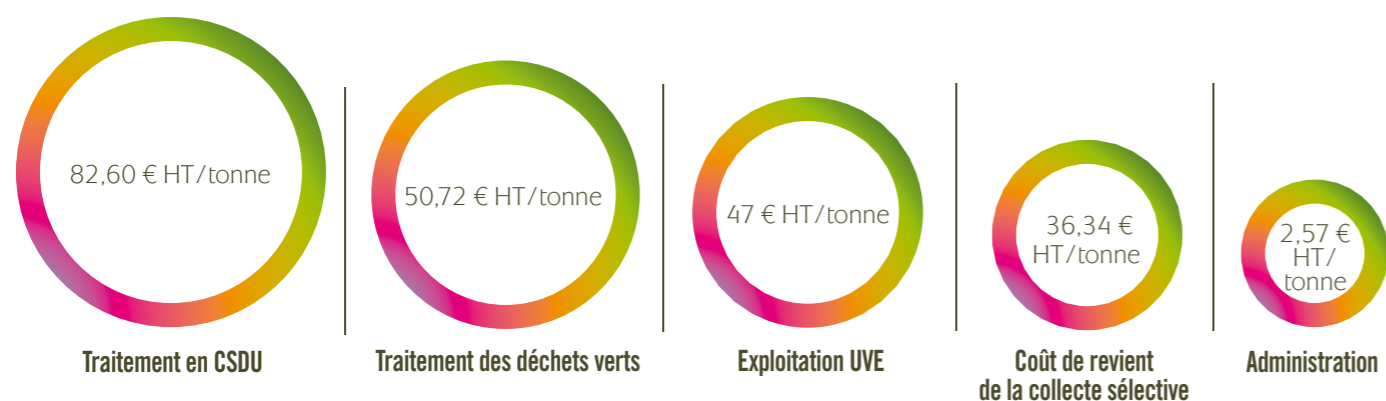
**La totalité des recettes et soutiens de la collecte sélective représente 18 % des recettes propres du SITTOMAT.**

**LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT BP 2010**

**L'AVENIR EST UN INVESTISSEMENT**

Conformément à la réglementation, certains types de déchets doivent être pris en charge au travers de filières spécialisées dont les coûts de traitement peuvent être assez conséquents. Mais au SITTOMAT, nous considérons que le développement durable est avant tout un investissement sur l'avenir.

Au final, le coût global de traitement des ordures ménagères du SITTOMAT, grâce au coût de fonctionnement enregistré de l'UVE, figure tout de même parmi les plus faibles constatés en France.



**COÛT DU TRAITEMENT ET DU TRANSPORT PAR TYPE DE DÉCHETS**

Type de déchets	Coût / Tonne
Gravats (inertes)	21,11 € HT/tonne
Verre Plat	90,79 € HT/tonne
Plâtre	152,82 € HT/tonne
Déchets Dangereux des Ménages	794,16 € HT/tonne

Pour le SITTOMAT, privilégier la valorisation matière est une vraie décision politique. En effet, si les élus de l'aire toulonnaise se contentaient de tout valoriser sous forme énergétique, l'éco-bilan serait négatif. Privilégier l'environnement impose des choix que les élus du SITTOMAT assument.

**AINSI, UN VRAI SYSTÈME MULTI-FILIÈRES EST EN PLACE SUR L'AIRE TOULONNAISE.**

**BUDGET PRIMITIF 2010**

**RECETTES**

- Cotisations communales **18 957 000 €**
- Recettes traitement UVE **1 075 000 €**
- .....
- Soutiens Eco-Emballages **3 994 000 €**
- Commercialisation des matériaux (hors Eco-Emballages) **1 865 000 €**
- Cotisations communales **993 000 €**
- Subventions CG du Var **46 000 €**
- .....
- Vente de ferrailles **280 000 €**
- Cotisations communales **5 220 000 €**
- DEEE **100 000 €**
- .....
- Valorisation énergétique **2 680 000 €**
- Participations communales **2 441 000 €**
- Recettes diverses **630 000 €**
- .....
- Participations communales **74 € / tonne**
- Soutiens Eco-Emballages **12 € / tonne**
- Valorisation énergétique **12 € / tonne**
- Commercialisation des matériaux **7 € / tonne**

**DÉPENSES**

- Traitement des ordures ménagères **18 689 000 €**
- Impôts et taxes **371 000 €**
- Péréquation des transports **972 000 €**
- .....
- Collecte **4 767 000 €**
- Communication **760 000 €**
- Ambassadeurs du tri **464 000 €**
- Annuités **890 000 €**
- Divers **17 000 €**
- .....
- Traitement des déchets verts **1 506 000 €**
- Gestion bas de quai **3 994 000 €**
- Coûts DEEE **100 000 €**
- .....
- Administratif **935 000 €**
- Amortissement **3 287 000 €**
- Auto-financement **1 429 000 €**
- .....
- Coût de revient du SITTOMAT **105 € / tonne**
- Coût de traitement des ordures ménagères **69 € / tonne**

**Traitement & Transport**  
**20 032 000 € HT**

**Collecte sélective**  
**6 898 000 € HT**

**Déchèteries**  
**5 600 000 € HT**

**Budget général**  
**5 651 000 € HT**

**Total**  
**38 181 000 € HT**  
 (363 139 tonnes)



**Le tri, c'est pour la vie**

**Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise**

Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83200 TOULON

Téléphone : 04 94 89 64 94

**[www.sittomat.fr](http://www.sittomat.fr)**